

---



---

 QUÉBEC, COMMISSION DU HAVRE DE :

1. Pétition des commissaires, demandant un acte pour faire disparaître les doutes quant aux droits des porteurs de leurs coupons d'intérêt, 26.

2. Bill pour amender de nouveau les actes concernant l'amélioration et l'administration du havre de Québec, 67. Renvoyé à un comité, 112. Rapporté, 119. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 130. Par le Sénat, 178. S. R., 354. (33 Vic., c. 44.)

QUÉBEC, MAISON DE LA TRINITÉ :—Voir *Documents*, 85.

## QUESTIONS :

1. Débats sur une question ajournés, 16, 58, 82, 117, 148, etc.—Par l'ajournement de la chambre ou par la levée de la séance à 6 heures, 109, 122, 157.

2. Question mise aux voix sur chaque paragraphe d'une motion, 15.

3. Sous-amendement, 99, 125, 161, 240.

4. Motions mises de côté par un amendement, 99, 125, 240.—Par une motion d'ajournement, 237.—Par l'appel de l'ordre du jour suivant, 312.

5. Motion principale amendée et réamendée, 126.

6. Question emportée *nem. con.*, 345.

7. Question préalable mise aux voix et rejetée, 254.

8. Motions retirées, 41, 149, 157, 163.

9. Objection faite à certains amendements du comité des chemins de fer au bill du Grand Occidental, sur le motif qu'ils ne sont pas demandés par la pétition ou l'avis ; Bill renvoyé au comité des ordres permanents, 116. Voir *Grand Occidental*.

10. Objection à une instruction au comité général du bill électoral, etc : M. l'orateur décide que la Chambre ne peut prescrire à un comité ce qu'il est déjà autorisé à faire, 121.

11. Objection à un amendement relatif aux arrangements financiers (de la dernière session) avec la Nouvelle-Ecosse—qu'il n'a aucune connexité avec la motion principale ; Objection rejetée, 122.

12. Objection à un amendement, que les mots : " et qu'il soit pris des mesures pour rendre impossible ces octrois ou dispositions " soient ajoutés à une certaine proposition,—parce qu'il est irrégulier et vague ; M. l'orateur admet que la motion est vague, mais qu'il ne peut dire que la chambre ne peut pas exprimer une opinion vague, 127.

13. Objection à une motion concernant la régie du fonds destiné à des améliorations et provenant des terres des écoles et de la couronne,—qu'elle aurait dû venir en comité général ; M. l'Orateur adhère à l'objection et déclare que la question eut dû être recommandée par la couronne préalablement à sa prise en délibéré, 145.